

PROMETHEA
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 58 allée de la Claire Fontaine 78250 Meulan
RCS VERSAILLES 883 983 538

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
14 MARS 2025**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En conséquence, l'Assemblée prend acte de la fin du mandat du Directeur Général.

L'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter les pertes de l'exercice s'élevant à 254 635 euros en totalité au report à nouveau qui sera porté de 414 563 euros à 159 928 euros.

L'Assemblée décide d'affecter la somme de 94.815 euros figurant au report à nouveau à la réserve légale qui sera portée à 100.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de procéder à une distribution de dividendes d'un montant 30.000 euros en imputant la somme de 30.000 euros figurant en report à nouveau qui sera porté de 65.113 euros à 35.113 euros

L'Assemblée précise qu'il a été distribué la somme 200.000 euros au titre de l'exercice 2023 et qu'aucune distribution n'est intervenue au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

-

Certifié conforme par le Président

DocuSigned by:

FC98A05F015E40E...